

FACTURE D'ACOMPTE

N° de facture : 9528379
Date : 01/12/2016
N° de client : 565509
N° TVA client : BE0842.406.594

A1MD S.P.R.L.

RUE DE HAERNE 53

1040 BRUXELLES

Votre Espace Client

www.octaplus.be
Numéro de client : 565509
Code activation : 947*u4x

Point de livraison :

RUE DE HAERNE 53, 1040 ETTERBEEK

Service clientèle

T 02/851.02.52
F 02/255.21.88
energie@octaplus.be
www.octaplus.be

Gaz - WEB Variable - Décembre 2016

EAN : 541448920703321759 - Contrat n° G125896
MAISON DE GAUCHE
Tarif variable, d'une durée de 36 mois, prenant fin le 05/10/2017

Montant HTVA	TVA
1,71 €	0,00 %
97,76 €	21,00 %

Electricité - WEB Variable - Décembre 2016

EAN : 541448920703321742 - Contrat n° E125896
MAISON DE GAUCHE
Tarif variable, d'une durée de 36 mois, prenant fin le 05/10/2017

1,10 €	0,00 %
48,68 €	21,00 %

Conditions générales

www.octaplus.be

Décompte TVA	Montant HTVA	Montant TVA	Montant TVAC
TVA 0,00 % *	2,81 €	0,00 €	2,81 €
TVA 21,00 %	146,44 €	30,75 €	177,19 €
Total :	149,25 €	30,75 €	180,00 €

* Exonération de la TVA : débours au sens de l'article 28, 5°, du Code de la TVA.

En cas de panne

Electricité
Sibelga IE
02/274.40.66

Le montant ci-dessus sera présenté par domiciliation à votre organisme financier le 15/12/2016.

Odeur de gaz

Sibelga IG
0800.19.400

Si nous constatons un manquement à vos obligations financières, conformément à nos conditions générales, le coût s'élève à 5.00 € pour une lettre de rappel et à 15 € pour une mise en demeure recommandée.

INFORMATIONS CONTRACTUELLES

Le contrat est automatiquement reconduit au terme de la durée initiale :

Pour le professionnel, pour une durée égale à la durée initiale et avec un tarif au caractéristiques identiques.

Le contrat sera valablement résilié sans indemnité si la notification parvient par recommandé à OCTA+ Energie au plus tard 60 jours calendrier pour les clients professionnels avant la fin de la période en cours.

Les tarifs de reconduction et les paramètres d'indexation sont consultables sur notre site "www.octaplus.be/documents", deux mois avant la date de renouvellement.

Le contrat sera valablement résilié sans indemnité si la notification parvient par recommandé à OCTA+ ou par signification du Gestionnaire de réseau :

Pour le consommateur et le professionnel PME, moyennant le respect d'un délai de préavis technique d'un mois.

Pour le professionnel, au plus tard 60 jours calendrier avant la fin de la période du contrat.

Pour toute information/contestation relative à votre facture ou pour toute question relative à un déménagement, veuillez contacter notre service clientèle, une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de 10 jours ouvrables.

Les plaintes écrites non résolues par OCTA+ peuvent être adressées au Service de Médiation de l'Energie, Rue Royale, 47 à 1000 Bruxelles.

OCTA+ Energie s.a., Schaarbeeklei 600, 1800 Vilvoorde - TVA BE0401.934.742 - IBAN BE67 7350 4478 5187 - BIC KREDBEBB